



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 124/2025

OBJET : Contrat avec Les grands Théâtres pour le spectacle « Et si on en parlait » le samedi 15 novembre 2025 à 20h30 à l'espace Pierre Amoyal

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire

Considérant la proposition faite par le prestataire, pour la représentation « Et si on en parlait » le 15 novembre 2025 à 20h30 à l'espace Pierre Amoyal.

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat avec la production Les Grands Théâtres, domiciliée au 1 la Sentelle Sud « La Roussière » - 27270 MESNIL-EN-OUCHE pour une représentation le samedi 15 novembre 2025 à 20h30 à l'espace Pierre Amoyal.

Article 2 : DECIDE de signer un contrat pour un montant de 12 660 € TTC (douze mille six cent soixante euros).

Article 3 : DIT que la somme correspondante est inscrite au budget.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département et à Monsieur le Receveur municipal.

Fait à Morangis, le 19 mai 2025

Madame Le Maire
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.